

Règlement pour le Concours « Wonderful Pistachios & Almonds » - Road trip Californie
« Tentez de gagner 1 road trip sous le soleil de Californie ».

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le jeu concours sans obligation d'achat « Wonderful Pistachios & Almonds » (ci-après dénommé « Concours ») est organisé par WONDERFUL BRANDS BVBA dont le siège social est situé à F. Rooseveltlaan 348U, B - 9000 Gent (Banque Carrefour des Entreprises (BCE) n° 0891 70375 (ci-après dénommé « organisateur ») avec l'aide de l'Agence Spike Communications SPRL, dont le siège social est situé 100 rue du Bourdon, 1180 Bruxelles, Belgique (ci-après dénommé « agence »).

Le concours débute à 00h01 le 29/10/2019 et se termine à 23h59 (CET - heure d'Europe centrale) le 15/01/2020. Il se déroulera exclusivement sur internet à l'adresse suivante <https://promowonderful.fr> en France métropolitaine et Corse incluse. Ces termes définissent les conditions générales applicables à la concurrence (« Termes »).

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toutes les personnes physiques majeures (18 ans ou plus à la date de participation) et résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception du personnel employé de l'Organisateur ou de l'Agence, à leur famille (même nom, même adresse) et à toute autre personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu.

Le concours a lieu uniquement sur internet via <https://promowonderful.fr> et la participation implique l'acceptation expresse et sans réserve par les participants du présent règlement, en toutes ses stipulations ; des règles de déontologie, en vigueur sur internet ainsi que des lois et règlements en vigueur en France et de toutes les décisions prises par l'organisateur dans le cadre de ce concours.

Le gagnant sera averti selon la méthode stipulée par l'organisateur dans ses conditions (cf. Article 4 -§ 5).

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de le reporter ou d'annuler le jeu pour cause de force majeure et / ou si des circonstances indépendantes de sa volonté rendent nécessaire une telle annulation.

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter des conditions ou de les changer au cours du jeu conformément à l'article 6 (ci-dessous).

ARTICLE 3 – PRIX

Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement : soit un bon cadeau (cf. Article 4-§ A).

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir l'échange de sa dotation contre sa valeur monétaire ou contre un autre lot en nature. La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne la dotation, notamment sa livraison, son état et ses qualités conformément à l'article 6.

A) Le prix offert est le suivant :

- 1 prix unique sur la durée du concours
 - Soit un bon cadeau pour un voyage d'une valeur de 5.000€ TTC pour un road trip en Californie.
- Le montant comprend un voyage Autotour 10 jours / 9 nuits au départ de Los Angeles pour 2 adultes.
Le voyage doit être réservé pour le 01/01/2021 au plus tard via le tour opérateur suivant :

La Française des Circuits

249 rue de Crimée

75019 PARIS

Tél : 01 44 88 01 44

Licence : IM075110225

<https://www.lafrancaisedescircuits.biz>

Le contact pour ce concours à la Française des Circuits est Fabrice Segal – Responsable réservations
resa@lafrancaisedescircuits.com

Sont inclus dans ce prix (cf le point 3.B pour plus d'infos)

- Vols au départ de l'aéroport de Paris pour 2 personnes
- Voiture avec GPS (assurance voiture incluse) sur place
- Nuitées dans des hôtels/3* en logement seul
- Le parcours programmé

Tous frais supplémentaires seront à charge du gagnant.

Le gagnant et son accompagnant devront être

- Majeures (18 ans ou plus à la date de participation)
- En possession d'un passeport valide (6 mois après la date retour)
- D'un permis de conduire international
- D'un visa (prise en charge par le gagnant)

Le prix ne peut être transféré à une autre personne, ne peut être échangé ou changé contre sa valeur monétaire ou contre tout autre lot en nature. Le prix ne peut pas être divisé et doit être accepté tel quel.

B) Précisions sur le prix

Ce programme est proposé en hôtels de catégorie standard 2/3*

Los Angeles : Comfort Inn Cockatoo LAX Hawthorne ** - Best Western Airpark Hotel **

Laughlin : Aquarius Casino & Resort *** - Golden Nugget Laughlin ***

Flagstaff : Greentree Inn *** - Travelodge Flagstaff **

Région de Kanab : Best Western Red Hills *** ou de Page : Motel 6 at Lake Powell ** - Quality Inn at Lake Powell **

St George : Clarion Suites ***

Las Vegas : Circus Circus Las Vegas Hotel & Resort ***

Bakersfield : Hotel Rosedale **

Merced ou Modesto : Best Western Plus Inn Merced ** / Best Western Town House Lodge ***

San Francisco : The Metropolis Hotel *** - Good Hotel ** - Whitcomb ***

La voiture avec Avis / Alamo - GPS offert

Type de voitures (ou similaire)

Cat A : (ECAR) « subcompact » Chevrolet Sonic climatisée, automatique, 4 portes, 2 adultes + 1 enfant max.

Cat C : (ICAR) « intermédiaire » Chevrolet Cruze, climatisée, automatique, 4 portes, 4 personnes

Cat E : (FCAR) « full size » Chevrolet Impala, climatisée, automatique, 4 portes, 5 personnes

Cat V : (MVAR) « station wagon » Chrysler Town & Country, climatisée, automatique, 5 portes, 7 personnes, en demande.

Conditions de location :

Voiture livrée à l'aéroport de Los Angeles et restituée à l'aéroport de San Francisco, pour une durée de 9x24h.

Age minimum du conducteur principal : 21 ans, âge minimum 25 ans pour les conducteurs additionnels ; permis de conduire en cours de validité et obtenu depuis plus d'un an pour tous les conducteurs.

Obligatoire : carte de crédit internationale exigée au nom du conducteur principal (pas de carte Electron, Maestro, Cirrus, Kyriel ou encore de carte de débit), idem pour les conducteurs additionnels.

Au moment de la réservation, il est impératif d'indiquer en observation le nom complet du conducteur principal du véhicule.

Le permis de conduire national est suffisant pour conduire aux Etats-Unis.

Ces prix comprennent :

- L'hébergement pendant 9 nuits dans les hôtels mentionnés (ou similaires) et dans la catégorie indiquée en Normes Locales (NL), en chambre standard, au choix sans repas ou avec 7 petits déjeuners (important : pas de petits déjeuner inclus à Las Vegas et à Laughlin)
- La prestation offerte dans le programme (inscrite en gras dans le texte) et soumise à conditions (voir « bon à savoir »)
- La location de voiture livrée à l'aéroport de Los Angeles et restituée à l'aéroport de San Francisco, pour une durée de 9x24h, incluant kilométrage illimité, frais d'abandon, GPS inclus, taxes locales, un conducteur additionnel inclus, un plein d'essence offert, surcharge aéroport, réduction totale de la responsabilité financière en cas d'accident ou vol du véhicule loué (LDW), assurance permettant la protection contre blessures dégâts matériels et décès avec couverture jusqu'à 1 million de dollar (TPL = Third Party Liability)

Ces prix ne comprennent pas :

- Les repas en dehors des repas mentionnés, les boissons et les dépenses personnelles
- Les visites, entrées et soirées suggérées dans le programme, hormis la prestation offerte (inscrite en gras dans le texte)
- Le "Resort Fee" facturé par certains hôtels de Las Vegas, notamment le Circus Circus, confirmé & détaillé dans le carnet de voyage (voir "bon à savoir" plus bas)
- Les frais de parkings/garages d'hôtels
- L'obtention et les frais de l'autorisation ESTA ou du visa : voir plus bas l'information très importante à ce sujet
- Les assurances
- Pour la location de voiture * : le carburant ; équipements complémentaires tels que siège bébé, réhausseur ou siège enfant pour 13 \$/jour, tablette « TAB » (chez Avis : navigateur, wifi jusqu'à 5 utilisateurs, 30 mn d'appels internationaux/jour, réductions sur des attractions et restaurants...) 22 \$/jour ; assurances complémentaires : jeune conducteur (27 \$/jour), assurance conducteur additionnel (13 \$/jour), assurance conducteur PAI (3 \$/jour), assurance des effets personnels PEP (3 \$/jour), assurances: ALI (qui étend la couverture de la TPL jusqu'à 1 million de \$ selon les régions (de 15 à 25 \$/jour) ; parkings et garages (hôtels, sites...) ; location du système « E-toll » (19.75 \$/location) et frais de péages (prélevés) ; (RSN) assistance route étendue avec services (perte de clés, panne d'essence...) : 7 \$/jour ; contraventions & frais administratifs...

* Ces frais sont donnés à titre d'information et sont variables en fonction des loueurs. Ils sont exprimés HORS TAXES ou TVA locales, ils sont proposés, contractables et payables sur place et toujours susceptibles d'être modifiés sans préavis. La TVA varie de 4 % à 18.3 % selon les états aux Etats-Unis..

ARTICLE 4 – REGLES DE PARTICIPATION

Le jeu est annoncé par l'intermédiaire de différents médias (publicité sur le point de vente, publicité sur les sachets et sur internet). L'annonce, le règlement et les conditions de participation au jeu seront accessibles à tout moment à l'adresse suivante : <https://promowonderful.fr>

Pour participer au concours :

La participation au concours peut se faire sans obligation d'achat.

En cas de participation sans achat – les participants ne pourront jouer qu’une seule fois sur la durée du concours.

En cas de participations avec achat d’un produit participant (un paquet de pistaches ou amandes Wonderful™), les participants reçoivent 3 chances de répondre à la question subsidiaire et donc triplent leurs chances de remporter le prix.

Chaque preuve d’achat d’un paquet de pistaches ou amandes Wonderful™ offrent une chance supplémentaire de participer au concours.

Il n’y aura toutefois qu’un seul gain sur l’ensemble du concours.

L’Organisateur pourra, à tout moment, demander que les participants soumettent leur preuve d’achat originale. Il convient de conserver le ticket de caisse.

Pour jouer, les participants doivent choisir l’une des deux options

a. **Je n’ai pas acheté de produits Wonderful™**, dans ce cas

i. Répondez aux 2 questions :

1. Question à choix multiples : Quelle est la superficie utilisée en Californie par Wonderful™ pour cultiver leurs pistaches et leurs amandes ? Un indice ?
<http://www.wonderfulbrands.com>
 - A. 125.000m²
 - B. 125.000 hectares
 - C. 125.000 acres
2. Question subsidiaire : Combien de personnes (à votre avis) auront participé pendant le concours, à savoir du 29/10/2019 jusqu’au 15/01/2020 à 23h59 (CET - heure d’Europe centrale) ?

ii. Remplissez vos coordonnées complètes

iii. Validez votre participation

b. **J’ai acheté un produit Wonderful™** - dans ce cas vous pouvez **tripler** vos chances de gagner

i. Répondez aux 2 questions :

1. Question à choix multiples : Quelle est la superficie utilisée en Californie par Wonderful™ pour cultiver leurs pistaches et leurs amandes ? Un indice ?
<http://www.wonderfulbrands.com>
 - D. 125.000m²
 - E. 125.000 hectares
 - F. 125.000 acres
2. Question subsidiaire : Combien de personnes (à votre avis) auront participé pendant le concours, à savoir du 29/10/2019 jusqu’au 15/01/2020 à 23h59 (CET - heure d’Europe centrale) ?

ii. Remplissez vos coordonnées complètes

iii. Téléchargez une photo de votre ticket de caisse comme preuve d’achats d’un paquet de pistaches ou d’amandes Wonderful™ en ayant préalablement encrclé la date et le(s) produit(s) sur le ticket. Le ticket doit être daté entre le 29/01/2019 et le 15/01/2020.

iv. Validez votre participation

Le gagnant sera la personne ayant répondu correctement à la question à choix multiples et à la question subsidiaire.

En cas d'ex-æquo, ceux-ci seront départagés sur base de l'ordre chronologique de participation (à la seconde près), la première personne ayant répondu correctement à la question à choix multiple et à la question subsidiaire sera désignée comme gagnante.

En l'absence de réponses correctes en nombre suffisant à la question subsidiaire aux fins d'allouer tous les prix prévus, le gagnant sera déterminé sur la base de la réponse la plus proche de la réponse correcte à la question subsidiaire, étant entendu que la réponse la plus proche supérieure à la réponse correcte prévaudra sur la réponse la plus proche inférieure à la réponse correcte.

Si aucune coordonnée n'est soumise, l'organisation sera incapable de faire savoir aux participants s'il/ elle est le/la gagnant/e du prix. Si les données personnelles d'un participant sont incomplètes, incorrectement remplies sur le formulaire du concours, ou communiquées par une autre voie que le formulaire d'inscription au concours, le formulaire d'inscription sera annulé et le participant se verra refuser la participation au concours.

- 2) Le gagnant sera averti par téléphone dans les 15 jours après la fin du concours (soit le 31/01/2020 à 23h59). Il devra alors impérativement répondre dans la semaine, sans quoi sa participation sera annulée et un autre gagnant sera averti. Le cadeau sera commandé en direct par le gagnant à la La Française des Circuits - Tél : 01 44 88 01 44.

La participation au jeu se fait par internet : Étant donné qu'en l'état actuel des offres de services de communication électroniques, certains opérateurs proposent des abonnements forfaitaires et illimités auxdits services, les participants sont informés que tout accès au jeu s'effectuant grâce à ce type d'abonnement ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux dits services est contracté par le participant pour son usage en général et que le fait de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Les participants ne peuvent concourir qu'en leur propre nom et ne peuvent, en aucun cas, utiliser des pseudonymes ou participer au nom d'une tierce personne.

Toute tentative de s'inscrire au concours par un programme informatique ou des moyens différents que le site lui-même, ou par la modification ou l'adaptation de celui-ci, est interdite et conduit à l'exclusion du participant au concours.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui a tenté de tricher, qui a compromis le bon fonctionnement du concours ou a enfreint les conditions. Dans de tels cas, le participant/le gagnant devra renoncer à son prix.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer personnellement le prix au gagnant.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

L'Organisateur, les sous-traitants ou les partenaires ne seront pas tenus responsables des circonstances indépendantes de leur volonté qui provoqueraient l'annulation du concours où entraveraient la bonne continuation de celui-ci.

La participation au concours implique la compréhension et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet vis-à-vis des aspects techniques, les risques d'échec de connexion, plus généralement, tous les risques liés à la connexion internet et l'échange de données, à savoir la protection des données contre le détournement et les risques de contracter des virus sur le Web.

L'Organisateur et l'Agence ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables des problèmes techniques qui peuvent survenir lors d'une connexion avec le site ou l'e-mail ou de toute incompatibilité entre la technologie utilisée pour le concours et la configuration matérielle ou logicielle utilisée par le participant.

Plus précisément, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable (liste non exhaustive) :

- Des « hackings » en ligne
- Des dysfonctionnements d'internet ou de logiciels, virus, bugs, défauts techniques ou limitations.

- De toutes limitations techniques ou de logiciels.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours en cas de force majeure et /ou si un événement hors de son contrôle se produit, rendant ainsi une annulation ou une modification nécessaire.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les dates de durée du concours, celles-ci sont seulement fournies à titre informatif.

L'Organisateur et/ou l'Agence ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables des dommages causés directement ou indirectement par la connexion à la fan-page ou le site du concours.

La connexion à la fan-page ou au site est sous la responsabilité des participants. Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger son/ses données et/ou logiciels et/ou site internet et de les protéger contre toutes dégradations.

L'Organisateur ne peut, en aucun cas, être tenu responsable pour :

Des pertes ou retards causés par les fournisseurs d'accès à internet.

- Des problèmes techniques concernant la fan-page ou le site internet.
- De toutes incompatibilités entre la technologie utilisée pour le concours et le matériel et/ou la configuration du logiciel utilisé par les participants.

L'Organisateur n'offre aucune garantie concernant le prix. En cas de problème, le gagnant doit contacter le fabricant ou le distributeur du service ou du produit.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable des accidents ou dommages causés directement ou indirectement par le prix ou par d'autres défauts concernant le prix.

L'Organisateur gère le concours et le site aussi prudemment que possible. Cependant, il est possible que les données puissent être incomplètes ou incorrectes. Toutes les inexactitudes, les erreurs d'orthographe ou autres erreurs qui apparaissent sur le site de l'organisateur ou tout autre matériel (promotionnel) distribué par l'organisateur, ne peuvent pas être utilisées contre lui ou créer une obligation qui l'incombe.

L'organisateur n'accepte aucune responsabilité et ne peut être tenu responsable de toutes pertes et/ou retards concernant la remise du prix.

ARTICLE 6 – TERMES

Le fonctionnement du concours est laissé à la discrétion de l'organisateur. Il assure le bon fonctionnement du concours, l'application stricte des conditions, les déclarations des gagnants, l'attribution et la remise du prix.

Aucun appel ne peut être déposé contre une décision prise par l'organisateur, en particulier concernant la déclaration des gagnants.

Une copie du règlement est disponible en format électronique. Pour le téléchargement et l'impression ultérieure allez sur <https://promowonderful.fr>

Les lettres ou les communications téléphoniques, autres que les e-mails relatifs au concours ou aux déclarations du gagnant, ne seront pas prises en considération. Aucune décision prise ou communiquée par l'organisateur relative à la compétition ne peut être contestée.

En s'inscrivant au concours et/ou soumettant des données personnelles, les participants acceptent les conditions dans leur intégralité et toutes les décisions prises par l'Organisateur par rapport au concours. Toute communication supplémentaire relative au concours doit être considérée comme faisant partie intégrante du règlement. Si nécessaire, l'Organisateur pourra modifier le règlement à tout moment en faisant mention de cette modification sur la Fan-Page ou le site internet. Les participants qui entrent dans la compétition avant un changement dans les conditions de la campagne promotionnelle doivent être soumis aux anciennes conditions et ne doivent pas être

soumis aux conditions modifiées.

ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du présent « Jeu » font l'objet d'un traitement informatique destinées à la Société organisatrice WONDERFUL BRANDS BVBA, ses filiales et ses partenaires liés à ce jeu.

Les données personnelles des participants sont utilisées pour la gestion de la participation au jeu.

Les réponses à un tel formulaire présentent un caractère facultatif, à l'exception de celles indiquées par un astérisque qui sont obligatoires. En complétant le formulaire de jeu, le Participant autorise la société organisatrice à collecter ses données personnelles.

Les données communiquées par le biais de ce jeu sont conservées selon deux critères :

- la durée effective du traitement de la participation au jeu
- les obligations légales et réglementaires en vigueur

Dans le cadre de la mise en place du jeu, la Société organisatrice travaille avec des sous-traitants susceptibles d'avoir accès à vos données.

La Société organisatrice s'engage à faire appel uniquement à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de sorte que le traitement réponde aux exigences de fiabilité et de sécurité requises par la réglementation applicable et garantisse la protection des données personnelles.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité et de limitation de traitement des informations personnelles les concernant.

Les participants peuvent exercer ces droits, sous réserve de justifier leur identité, en adressant un email à l'adresse info@promowonderful.fr ou un courrier postal à l'adresse : Wonderful Brands BVBA, Franklin Rooseveltlaan 348, 9000 Gent, Belgium.

En cas de droits non respectés sur les données personnelles, les participants peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

Pour plus d'informations, la politique de protection des données est accessible sur le site internet <https://promowonderful.fr>.

ARTICLE 8 – LOIS APPLICABLES

Les données informatiques relatives à l'organisateur ou aux sous-traitants doivent être considérées comme étant la preuve de la communication du contenu entre les parties.

Le présent règlement a été déposé en l'Etude de Maître Sylvie Pybourdin - Huissier de Justice Associés - 8 rue Louis Calmel – BP 53, 92234 Gennevilliers Cedex. Il peut être envoyé sur simple demande écrite faite à Wonderful Brands BVBA. Le règlement est également consultable sur <https://promowonderful.fr>.

Ces conditions sont régies par le droit français. Tout litige en relation avec le concours peut faire appel aux compétences non exclusives des tribunaux de France.